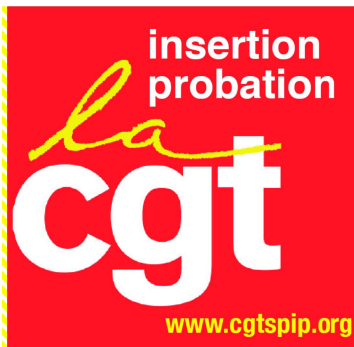




Pour la CGT IP trop de loups subsistent à InSERRE....

La CGT IP avait déjà pu affirmer dès 2025 après une rencontre de présentation de l'établissement InSERRE par l'ATIGIP, toutes ses réserves quant à cet établissement spécialisé qui semblait reléguer le SPIP aux oubliettes et lui préférer le service IPRO composé de CIP (Conseillers en Insertion Professionnelle).

<https://www.cgtspip.org/etablisements-inserre-la-cgt-ip-recue-par-la-directrice-en-charge-du-projet-a-latigip/>

La CGT IP s'interrogeait également du choix du site d'Arras alors que cet établissement se disant spécialisé dans l'insertion professionnelle, devait être créé dans l'une des régions les plus touchées par le chômage et l'absence de perspective d'employabilité.

Ce n'est pas la visite organisée le 5 février 2026 qui aura permis de lever les doutes, ni les inquiétudes entourant l'établissement InSERRE d'Arras.

Nous attendons toujours des éléments d'informations, à quelques mois de l'ouverture, sur les conventions partenariales qui sont envisagées dans le cadre de cette expérimentation et de sa doctrine. Si nous pensions avoir des réponses lors de cette visite, une nouvelle fois c'est raté.

Nous repartons encore bredouille. Cette fois, ce sera la période d'élection municipale qui impose le plus grand des silences qui nous est opposée pour garder le plus de flous sur le sujet.

L'ouverture est toujours annoncée pour septembre avec l'arrivée des personnels de surveillance et l'affectation des CPIP. L'accueil des premières personnes détenues, dans le seul établissement sur les 3 envisagés au départ pour cette expérimentation, est finalement programmé en novembre avec une montée en charge qui sera progressive afin d'atteindre la capacité d'accueil de 180 places.

Cet établissement InSERRE nous est toujours présenté comme un dispositif expérimental sur cinq ans, centré, selon la doctrine dédiée, sur la responsabilisation, l'autonomie et la préparation active à la sortie, orientée vers l'insertion professionnelle. Là où l'ambition affichée de l'établissement InSERRE impliquait nécessairement un rôle central du SPIP, tant dans l'évaluation globale des situations des personnes et l'accompagnement individualisé que pour la coordination des parcours et le lien nécessaire avec les partenaires extérieurs ; la réalité semble tout autre pour ce qui est de la considération des missions et des personnels du SPIP dans cet établissement. Car à l'issue de cette visite, les mêmes flous demeurent....

Comment expliquer d'abord, qu'un établissement spécialisé flambant neuf et se voulant offrir des conditions normales de détention mais sous l'égide du privé ne soit toujours pas doté de personnel IP strictement dédié à l'équipe projet travaillant sur place depuis des mois.

Comment expliquer encore que l'équipe projet ayant conduit la visite, en l'absence de tout responsable de la DISP, de l'ATIGIP ou, durant la quasi-totalité de la visite, du SPIP 62, n'ait même pas su nous dire avec certitude quelles catégories de personnels interviendraient au sein de l'établissement ni quels locaux seraient spécifiquement dédiés au SPIP ?

C'est ainsi trois bureaux qui devraient être mis à disposition du SPIP : un bureau destiné à un personnel de direction (toujours sans création de poste) et deux bureaux pour les autres personnels, sans trop de précision, chacun pouvant accueillir 3 agents.

Le hic qui a sauté aux yeux de la CGT IP en quelques minutes de visite, est qu'il est déjà censé y avoir 6 CPIP au sein de cet établissement. Mathématiquement, cela ne laisse la place à aucun autre personnel : ASS, AA, SA, psychologue ou coordonnateur.trice culturel.le.

Mais peut-être que cet espace est effectivement estimé comme suffisant par notre administration puisqu'en dehors de la création de ces 6 postes de CPIP attendus (que nous espérons voir confirmer à l'ouverture prochaine de la campagne de mobilité) il n'y a à ce jour ni DPIP ni PA dédié et que nos interlocuteurs ont semblé découvrir que l'intervention du SPIP est pluridisciplinaire et ne se résume pas aux seuls CPIP.

Comment une unité d'un SPIP peut-elle fonctionner sans ses rouages essentiels en détention que sont l'ensemble des personnels mentionnés ?

Comment accepter que cette unité du SPIP 62 ne soit composée que de CPIP sans personnel administratif ou autre personnel socio éducatif ?

Pour y faire quoi et avec quels réels moyens ? Nul ne le sait.

Le DFSPIP 62, qui aura fait profiter la délégation visitant l'établissement de sa présence sur la fin de visite ne semble pas avoir plus de réponses précises à nous apporter. Que ce soit sur les moyens RH comme sur l'organisation du service, les conditions de travail ou encore l'articulation des missions du SPIP avec les conseillers IPRO au sein de cet établissement au régime spécifique, il ne nous aura apporté peu voire aucune réponse, hormis se satisfaire du travail de collaboration entre le SPIP et le service IPRO. Et pour la CGT IP, quand il y a du flou entretenu sciemment, définitivement, les loups subsistent.

Sur le choix des CPIP qui y interviendront, le loup n'est plus.

Le DFSPIP assume pleinement vouloir organiser son propre casting parmi l'ensemble des CPIP affectés sur la RA Arras, qu'ils.elles arrivent en mutation en septembre prochain ou soient déjà en poste sur l'antenne. Il se réfugie ainsi derrière le « groupe projet » constitué au sein du SPIP 62 et rempli de volontaires.

Or, la CGT IP porte des organigrammes par unité de travail. La CGT IP ne cesse de le rappeler, il n'y a pas de poste profilé chez les CPIP. Par ailleurs, si nous ne doutons pas de l'engagement professionnel des CPIP qui auront à cœur de remplir leurs missions sur InSERRE, il resterait préoccupant que ce volontariat pour intégrer l'établissement fasse écho aux conditions de travail dégradées du SPIP 62.

La CGT IP rappelle que la doctrine InSERRE ne peut se résumer à une architecture ou à un régime d'amplitude horaire étendue. Elle suppose des effectifs dimensionnés, des locaux adaptés ainsi qu'une organisation administrative stabilisée et des missions identifiées par toutes et tous.

À quelques mois de l'ouverture, la CGT IP demande des garanties claires et écrites sur l'organisation du SPIP, la création d'un poste de DPIP et de PA dédié et des locaux administratifs adaptés à l'accueil de l'ensemble des personnels.

La CGT IP restera mobilisée et vigilante afin que le projet InSERRE d'Arras garantisse à l'ensemble des personnels des conditions d'exercice à la hauteur des missions qui leur sont confiées.

Montreuil, le 6 mars 2026